

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-02-08 Budget annexe Service Assainissement collectif - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Rapporteur : Christian RAYOT



Pour rappel, depuis mi-2016 la compétence assainissement est gérée intégralement en régie.

Les éléments marquants de 2023

Plusieurs opérations de travaux initiées en 2022 se sont étalées sur plusieurs exercices (2022-2023).

Il s'agit :

- travaux sur les stations d'épuration :

- création d'un bassin d'orage de 1100 m³ et réhabilitation lourde (files eau et boues) de la STEP à boues activées de Beaucourt : réception à faire
- création de la STEP (rhizosphère) de Froidefontaine, Brebotte et Grosne : réception à faire et prévoir une inauguration
- renouvellement d'un agitateur et d'une vis de relevage à la STEP de Grandvillars : opération engagée sur 2033 mais devant être finalisée à l'été 2024.

- travaux sur les réseaux :

- création des réseaux d'assainissement collectifs sur la commune de Froidefontaine (tranche 1 correspondant à 85 % du village) : réception à faire
- réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement au centre-ville de Delle : opération terminée.

- opérations engagées sur 2023 :

- étude de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la commune de Faverois (Pro en cours),
- préparation des travaux (tranche 2) de la mise en séparatif de la commune de Florimont (rue de Courcelles et Courtelevant) : lancement des travaux en juin 2024.

La **crise internationale** accompagnée de ses incertitudes, couplée à une crise énergétique inédite (*doublément du prix de l'électricité en 2022 pour le service*), des ruptures d'approvisionnement pour certains produits et une inflation importante (*6 % en moyenne France mais jusqu'à plus de 100 % pour certains produits*), ont fortement impacté l'exploitation du service, ses projets et ses finances.

Deux opérations de travaux (mise en séparatif à Froidefontaine et création de la station de Froidefontaine) ont conduit à **d'importantes réévaluations financières des opérations de travaux notamment**.

Le service a cependant réussi à limiter ces impacts et réussi à maintenir la poursuite de l'activité en assurant une continuité de service aux usagers.

Les prévisions 2024 : études et travaux

Il s'agira pour le service de solder les opérations de travaux 2022-2023 actuellement en phase de pré-réception et de poursuivre les projets inscrits au programme de travaux du service assainissement.



Le service se doit d'engager les études en lien avec la **production documentaire** exigée par les textes réglementaires (arrêté du 21 juillet 2015). Ont été identifiées, en lien avec la DDT 90, le démarrage en 2024 des études suivantes :

- 3 cahiers de vie et 1 manuel d'autosurveillance à rédiger
- 1 diagnostic RSDE ("Rejets de substances dangereuses dans l'eau") sur les réseaux en amont de la station d'épuration de Grandvillars.
- 1 étude d'analyse des risques de défaillance concernant la station de Grandvillars
- 3 diagnostics périodiques, ou schémas directeurs, sur les agglomérations assainissement suivantes : Grandvillars/Delle, Croix, Beaucourt.

Une partie de ces études sera réalisée en interne, le reste sera sous-traité pour environ 50 000 €.

Il apparaît nécessaire de disposer d'un **schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble du territoire**. Outre le fait qu'il s'agisse d'une obligation réglementaire, le schéma directeur constitue une aide à la décision précieuse pour le pilotage de la compétence assainissement grâce à :

- la planification technique pluriannuelle (actions et travaux),
- la programmation budgétaire,
- la prospective tarifaire.

Son coût est estimé à 120 000 €. L'étude est financée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans son 11^{ème} programme.

D'autre part le service engagera de nouvelles **opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement** :

- agglomération d'assainissement de Froidefontaine: travaux de mise en séparatif et d'extension de la collecte sur les communes de Brebotte et de Grosne : l'enveloppe globale du projet est estimée à 3 090 000 € dont 3 M€ de travaux.
Ces travaux doivent nécessairement être réalisés en 2024 pour éviter le remboursement de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau pour la création de la station d'épuration de Froidefontaine.
- agglomération d'assainissement de Faverois: travaux de mise en séparatif rue principale, rue des Prés et rue Basse: 1,4 M€ de travaux hors études et MOE.
Compte tenu des contraintes financières 2024, seule pourra être réalisée cette année l'opération mutualisée avec la commune (rue principale, 800 000 € de travaux).
- agglomération d'assainissement de Florimont: travaux rue de Courcelles et Courtelevant dont le marché de travaux a été notifié à l'entreprise début 2024 pour 550 000 €.
- agglomération de Grandvillars/Delle travaux rue Rusconi et rue de la première armée, dont le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué mi-février 2024.
Opération de travaux mutualisée Commune/CCST avec reprise des enrobés par le CD90.
- Autres travaux : une enveloppe de 140 000 € est prévue au budget en vue de réaliser une ou plusieurs petites opérations sur les réseaux, en lien avec des travaux communaux de voirie.
Le montant ci-dessus intègre les frais d'études.

Image du compte administratif 2023

Les premières projections laissent apparaître un résultat cumulé 2023 excédentaire pour les deux sections budgétaires :

- section de fonctionnement : 542 385,06 €
- section d'investissement : 1 418 827,71 €

	Résultats 2023 (solde d'exe)	Résultats 2022 reportés	cumulé fin 2023
Fonctionnement	-424 702,09 €	967 087,15 €	542 385,06 €
Investissement	1 164 751,00 €	254 076,71 €	1 418 827,71 €

Les restes à réaliser 2023 représentent un solde positif (281 578,63 €).

	RAR 2023 (investissements)	solde RAR 2023
Dépenses	477 913,87 €	281 578,63 €
Recettes	759 492,50 €	

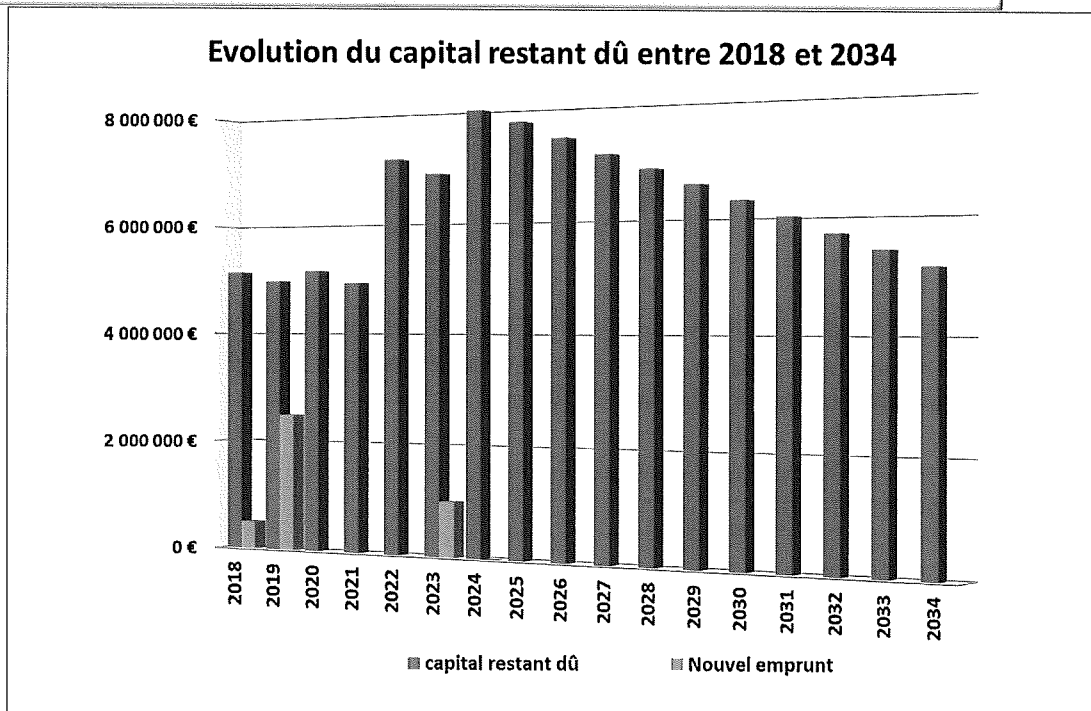
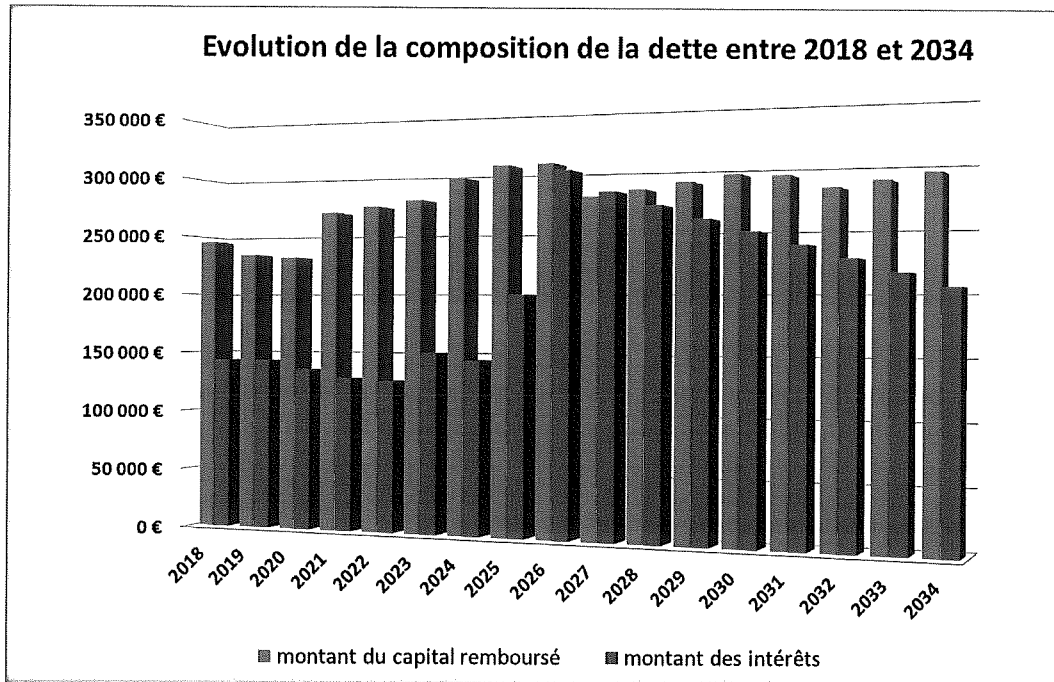
Etat et structure de la dette en 2023

Pour mémoire, le service a déjà réalisé huit emprunts depuis 2011. Trois nouveaux emprunts ont été réalisés depuis 2018 :

- 2018 : 500 000 €
- 2019 : 2 500 000 €
- 2023 : 1 450 000 €

Le **capital restant à rembourser** au 1^{er} janvier 2023 sur ces emprunts est de **8 061 636 € euros**.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la composition actuelle de la dette et le capital restant dû entre 2018 et 2034.



Rappel des investissements réalisés depuis la prise de compétence

Investissements annuels réalisés en € HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1 484 000	1 246 000	463 000	802 000	1 685 000	2 875 000

En 2023 il y a eu 1 164 751 € d'investissements.

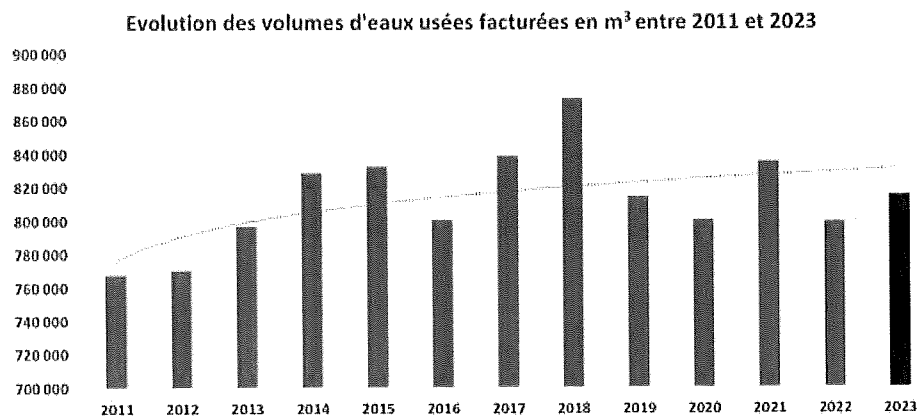
Soit un total investi de 16 547 000 € entre 2011 et 2023 (soit en moyenne 1 273 000 € par an).

Recours à un nouvel emprunt en 2024

Pour équilibrer la section d'investissement 2024, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt, dont le montant s'élève à 1 800 000 €.

Evolution des recettes : la redevance assainissement

La prévision des volumes consommés d'eau potable est en baisse par rapport aux prévisions présentées lors du vote du BP 2023. Pour rappel, il avait été retenu une consommation de 815 000 m³ au titre de l'année 2023.



Or les consommations totales de 2023 sont de 756 500 m³, auxquelles il faut retrancher 6 372 m³ correspondants à des annulations de factures. Ainsi la consommation 2023 d'eau potable assujettie à la redevance d'assainissement s'élève à 750 128 m³.

Cela représente 65 000 m³ de moins que les prévisions et, en terme de consommations réelles, 50 000 m³ de moins qu'en 2022 (- 6%).

Les consommations devraient à terme augmenter du fait des travaux de mise en séparatif sur Courtelevant et Florimont ainsi que sur Froidefontaine avec un effet retard de 2 à 3 ans (délai entre les travaux publics et les raccordements des usagers).

☞ Par prudence, nous envisagerons donc des volumes d'eaux usées facturés aux abonnés de l'ordre de 750 000 m³ pour 2024.

Le tarif de la redevance assainissement fixé par la collectivité est de 1,84 euros HT/ m³. Ce tarif ne permet pas d'équilibrer la section de fonctionnement (- 210 000 €). Par conséquent il y a lieu d'augmenter celui-ci. Ci-dessous à titre comparatif les tarifs pratiqués dans les collectivités voisines de la CCST :